RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE BRETENOUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2024

Le Conseil Municipal a débuté à 20h30 sous la présidence de M. Pierre MOLES.

<u>Présents</u>: P. MOLES, N. BLADOU, A. DUMAZEL, L. ESCARPE, L. LACATON, A. CHAMBON, I. DELPON, V. FRANCOIS, L. LEROY, M. MAYONOVE, E. NAULT, S. MOUSSIE, S. RODRIGUES

Excusés: JP. LABAU donne pouvoir à P. MOLES

M. LECRU donne pouvoir à L. ESCARPE

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 13 Votants : 15

Secrétaire de séance : Isabelle DELPON

Ordre du jour:

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2023.
- Maison médicale: acquisition et demandes de subventions.
- Admissions en non-valeur, Service des Eaux.
- Autorisation ouverture dominicale des commerces non alimentaire 2024.
- Voyage scolaire Ecole élémentaire Soulhol : demande de participation.
- Motion relative à la desserte ferroviaire du territoire.
- Questions diverses.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2024

Avant de débuter la séance Monsieur le Maire demande la possibilité de rajouter un objet à l'ordre du jour : « Achat immeuble cadastré C660 et 663 ».

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2024

<u>Scrutin</u> : Unanimité

Monsieur MOLES demande au Conseil Municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2024. Sans observation le PV est soumis à son approbation.

DE 20240208 01

DEVENIR DE L'ANCIEN COLLEGE

Scrutin:
11 voix Projet
SAS OBAZINE
3 voix Projets
SAS CARLA
1 ABSTENTION

Monsieur le Maire rappelle la présentation du 25 janvier 2024 de deux porteurs de projets pour le devenir de l'ancien collège d'Orlinde.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer pour ou contre le devenir du collège en une réalisation commerciale ou de services. Avec 14 voix POUR et 1 CONTRE, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce type de réalisation.

Monsieur le Maire donne alors lecture des deux propositions et donne la parole au Conseil Municipal pour débattre des deux propositions. A l'issue, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à un vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, le Conseil Municipal accepte la proposition présentée par la SAS OBAZINE.

DE_20240208 02

MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Scrutin: Unanimité

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau de classement des voies communales car une erreur s'est glissée sur la voie communale à caractère de chemin n°4 dite « de Miramont ».

En effet, sur le tableau de classement des voies communales, cette voie se termine au niveau de la parcelle A675. En réalité, cette voie se poursuit au-delà pour desservir la station d'épuration du Syndicat d'assainissement. Il convient donc de prolonger cette voie sur une longueur de 563m.

Le Conseil Municipal, approuve la modification du tableau de classement des voies communales comme suit :

- « Voie communale à caractère de chemin n°4, de Miramont, de la RD 803 à la station d'épuration, longueur 1290 ml ».

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2024

Monsieur le Maire précise qu'une clause de non-concurrence pour les activités de « kinésithérapeute ostéopathe » ou « médecin ostéopathe » a été demandé par le vendeur.

Le Conseil Municipal accepte l'achat de l'immeuble cadastré C 660 et 663 pour la somme de cent cinquante mille euros (150 000€) net vendeur et huit mille euros (8 000€) de frais d'agence, donne tous pouvoirs à M. le Maire de prévoir, au profit du vendeur, une clause interdisant la commune d'installer dans cet immeuble un professionnel « kinésithérapeute ostéopathe » ou « médecin ostéopathe » pour une durée maximale de 80 ans.

Questions diverses

N. BLADOU indique qu'une réunion préparatoire à la commémoration du 09 juin 1944 à Bretenoux aura lieu le 27 février à 17h00 avec les personnes ou associations susceptibles de participer à celle-ci.

I. DELPON indique que depuis quelques années elle accompagnait M. CAYROL et Mme CHAUVAC dans l'organisation de la brocante organisée par le Comité des fêtes et qu'à partir de cette année c'est elle qui sera le contact pour cette manifestation, non pas en tant qu'élue, mais membres du Comité des fêtes.

N. BLADOU indique que suite à la sortie de la carte scolaire pour 2024/2025, nous conservons l'ensemble des classes de notre groupe scolaire.

Fin de séance : 22h30

Signature du secrétaire de séance
Signature du Maire

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2024

- Etabli le métrage du classement de voirie communale à 21 715 m répartit comme suit :
 - Voies communales à caractère de chemin, longueur totale : 13 865 m.
 - O Voies communales à caractère de rue, longueur totale : 6 015 m.
 - Voies communales à caractère de place, longueur totale : 1 835 m.
- Décide de transférer cette voie à CAUVALDOR et porte le métrage de voirie transférée à 21 289 m répartit ainsi qu'il suit :
 - Voies communales à caractère de chemin, longueur totale : 13 865 m.
 - O Voies communales à caractère de rue, longueur totale : 5 589 m.
 - O Voies communales à caractère de place, longueur totale : 1 835 m.

POINTS COMPTABILITE 2023

Monsieur le Maire rappel que la Commune s'est portée volontaire pour le CFU (Compte Financier Unique) qui remplacera le compte administratif et le compte de gestion. Le CFU sera très probablement à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal car nous sommes dans l'attente du retour de la trésorerie. Néanmoins les comptes 2023 étant pointés et visiblement conformes à ceux de la trésorerie, Monsieur le Maire présente les comptes 2023 de la Commune et du Service des Eaux.

21h50 : Départ de M. MAYONOVE

PROJETS 2024

Monsieur le Maire donne la parole à L. ESCARPE afin de présenter les opérations 2024 déjà votées par le Conseil Municipal (maison médicale, courts de tennis,...) ou connues par les services (solde de la Place des Consuls, poursuite des travaux sur l'éclairage public, besoin de remplacement du camion,...).

A l'issue de cette présentation, il donne la parole aux autres élus pour savoir s'il y a d'autres opérations à intégrer.

Monsieur le Maire précise que toutes les opérations seront budgétisées et représentées lors du vote du budget.

DE_20240208 03

ACHAT IMMEUBLE CADASTRE C 660 et 663

<u>Scrutin</u> : Unanimité

Monsieur le Maire, compte tenu du projet de maison médicale, propose au Conseil Municipal l'achat de l'immeuble cadastré C 660 et 663 appartenant à la SCI MAYOS pour un montant de 150 000€ net vendeur et 8 000€ de frais d'agence soit un total de 158 000€.